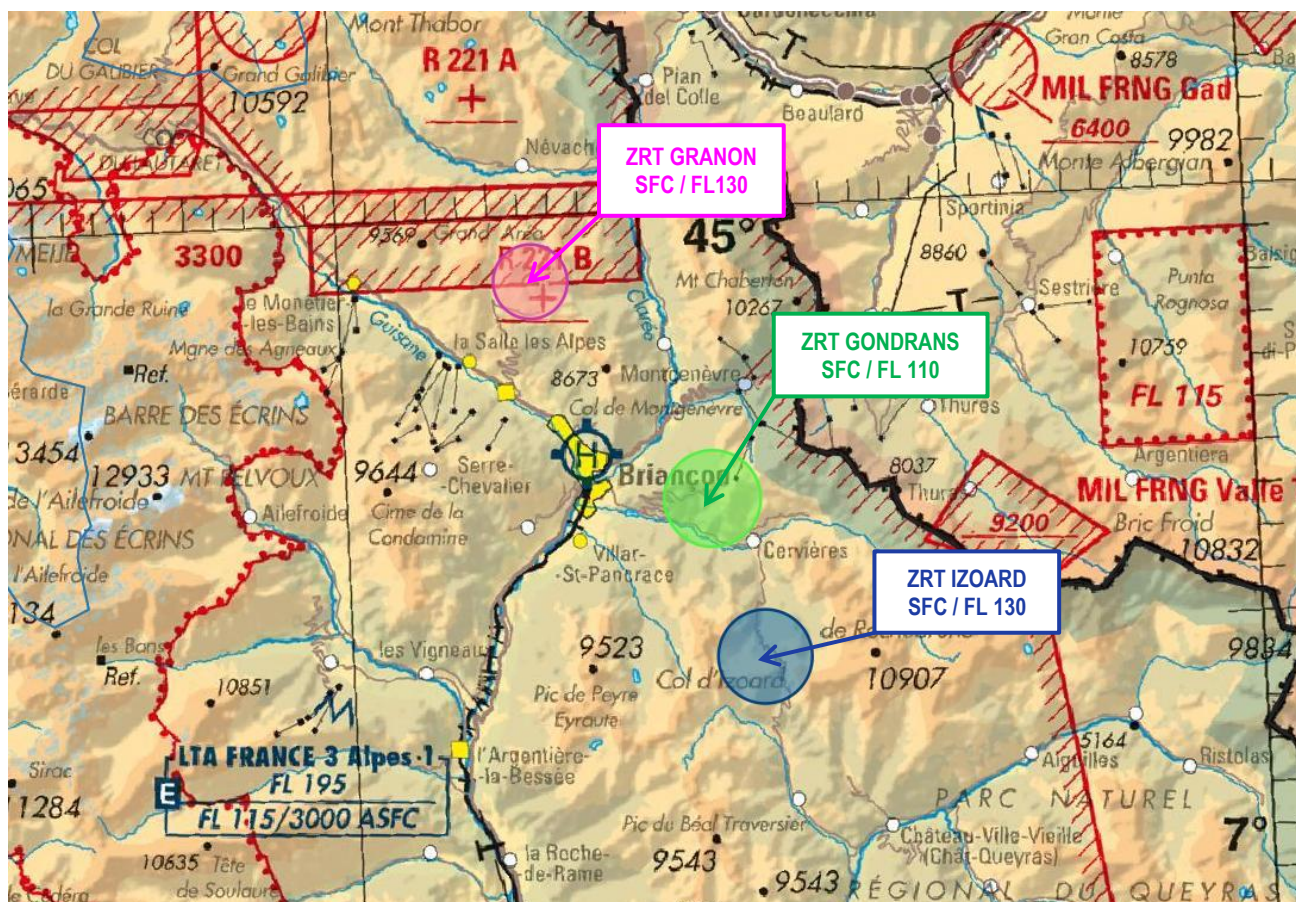


Objet : Création de trois Zones Réglementées Temporaires (ZRT) «GONDRANS», «GRANON» et «IZOARD» en région Hautes Alpes

En vigueur : Du 1^{er} novembre 2025 au 15 avril 2026

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Mont-Dauphin-Saint-Crépin LFNC



Extrait carte IGN OACI 1/500.000 Ed. 2025

ACTIVITÉ

Activités Défense spécifiques. Tirs sol/sol.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT « GONDRANS », « GRANON » et « IZOARD » activables :

Du 01 novembre 2025 au 31 mars 2026 : LUN-VEN sauf JF : H24

Du 01 au 15 avril 2026 : LUN-VEN sauf JF : 0000-1200 SS-0000

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

MARSEILLE INFO : 124.500 MHz.

STATUT
ZRT GRANON : Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espaces aériens et des LF-R221 B et LF-R196 A1 avec lesquelles elle interfère. ZRT GONDRANS et IZOARD : Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux portions d'espaces aériens et de la LF-R196 A1 avec lesquelles elles interfèrent.

ORGANISME GESTIONNAIRE
Officier de tir du 7 ^e BATAILLON DE CHASSEURS ALPIN (7 ^{ème} BCA).

CONDITIONS DE PENETRATION
Contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact avec le gestionnaire.

SERVICES RENDUS
CAG / CAM : Information de vol et alerte par les organismes habituels.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES		
ZRT GONDRANS <u>Limites latérales</u> Cercle de 1.13 NM de rayon centré sur 44°53'14.00"N, 006°42'02.00"E RDL 021° / 11.8 NM LFNC <u>Limites verticales</u> SFC / FL110	ZRT GRANON <u>Limites latérales</u> Cercle de 0.87 NM de rayon centré sur 44°58'30.00"N, 006°36'21.00"E RDL 360° / 16 NM LFNC <u>Limites verticales</u> SFC / FL130	ZRT IZOARD <u>Limites latérales</u> Cercle de 1.10 NM de rayon centré sur 44°49'29.00"N, 006°43'32.00"E RDL 036° / 9 NM LFNC <u>Limites verticales</u> SFC / FL130

INFORMATION COMPLEMENTAIRE
Restrictions : ❖ Toutes les activités aériennes légères sportives et récréatives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation. ❖ Les ZRT ne seront pas actives en cas d'activation des LF-R196

ORGANISMES A CONTACTER	
<u>Avant l'activité :</u> 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpin : Téléphone : 04 56 85 77 79 ou 04 56 85 77 80 COMALAT/ Section espaces aériens : Téléphone : 03 87 15 58 86 / 87	<u>Pendant l'activité :</u> Directeur d'exercice (DIREX) : Chef de poste du chalet du briançonnais – CLOT ENJAIME (MONTGENEVRE) : Téléphone : 04 92 45 20 50 ou 06 73 86 56 49